

L'INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE
EST UN DROIT EN FRANCE...

... NE LE FAIS PAS TOI-MÊME



En France, toute femme enceinte majeure ou mineure, avec ou sans sécurité sociale a le droit d'interrompre une grossesse qu'elle ne désire pas.

**TU PEUX AVORTER LÉGALEMENT
JUSQU'À 14 SEMAINES D'AMÉNORRHÉE**
= 14 SEMAINES APRÈS LE PREMIER JOUR DES DERNIÈRES RÈGLES
SOIT 12 SEMAINES DE GROSSESSE

Ne joue pas à la sorcière avec ton corps.
Les cocktails maison (comme mélanger de
l'alcool, du citron, du sel, de la potash...),
les médicaments achetés au marché noir
(comme des Cythotec® ou des Ampiclox®...)
sont souvent inefficaces, provoquent éven-
tuellement des douleurs et peuvent être
dangereux (hémorragies, rétention...).



TU NE VOIS PAS TES RÈGLES ARRIVER ?



Tu peux faire facilement un test urinaire de grossesse. Tu en trouves en pharmacie et dans certains supermarchés pour 1 ou 2 euros, ou gratuitement dans une association de santé ou au Planning Familial. Tu peux aussi demander à ton médecin et faire un test sanguin en laboratoire.

▶ **S'il est positif, et que tu ne souhaites pas garder cette grossesse, il y a de nombreuses façons de se faire aider en fonction de ta situation et de l'âge de la grossesse.**

Une **échographie** est indispensable pour dater précisément l'âge de la grossesse et déterminer les choix possibles de la méthode d'IVG. Selon la situation, l'échographie peut se faire dans un centre de radiologie ou directement à l'hôpital.

▶ Si la grossesse date de **moins de 7 semaines** d'aménorrhée, tu peux choisir de faire réaliser ton IVG en ville par un médecin de ville, une sage-femme, un centre de panification ou un centre de santé agréés.



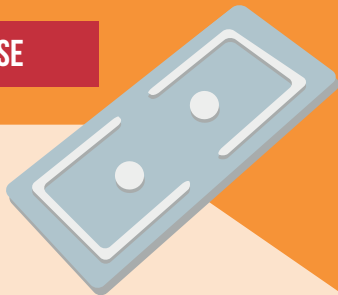
PAR MÉTHODE MÉDICAMENTEUSE

Il s'agit de prendre 2 médicaments (*avec 1 ou 2 jours entre les 2 prises*) :

Le 1^{er} médicament arrête la grossesse.

Le 2^{ème} médicament 36h à 48h plus tard, provoque des contractions et l'expulsion de la grossesse. Il est donc indispensable de prendre le 2^{ème} médicament même si le 1^{er} a déjà déclenché des saignements.

Jusqu'à 5 semaines de grossesse (= 7 semaines après le début des dernières règles), tu peux le faire à la maison à condition qu'une personne de confiance reste avec toi pour t'aider et appeler les secours en cas d'urgence (douleurs ou saignements très importants, malaise).



Cette méthode peut également se passer en partie à l'hôpital (pendant les 4 heures qui suivent la prise du 2^{ème} médicament).

Le délai pour réaliser l'IVG médicamenteuse peut être prolongé à l'hôpital jusqu'à 7 semaines de grossesse (= 9 semaines après le début des dernières règles) soit 2 semaines de délai supplémentaire (variable selon les hôpitaux).

Si tu le souhaites ou si le délai est dépassé pour la méthode par médicaments, tu peux avorter à l'hôpital (ou en clinique).

PAR MÉTHODE INSTRUMENTALE



Au bloc opératoire avec anesthésie locale ou générale jusqu'à 14 semaines d'aménorrhée. Il y a 2 rendez-vous :

Un premier entretien avec le médecin qui fait l'échographie puis avec les infirmières qui t'informent, font la prise de sang et te donnent un médicament pour faciliter l'intervention ainsi que des antibiotiques et des anti-douleurs.

Puis tu reviendras quelques jours plus tard pour l'aspiration au bloc opératoire. L'intervention elle-même est très rapide (une dizaine de minutes). Si tu souhaites une anesthésie générale, il faudra prévoir un rendez-vous avec l'anesthésiste.

Quelle que soit la méthode choisie l'IVG se termine par une dernière consultation de contrôle 2 à 3 semaines après l'avortement. Cette consultation est absolument nécessaire pour vérifier que la grossesse est bien interrompue et qu'il n'y a pas de complications. Dans un nombre très faible de cas, la grossesse peut continuer d'évoluer et ce, malgré des saignements parfois abondants.

AUTRES CHOSES À SAVOIR

▶ **Si tu n'as pas de sécurité sociale**, adresse-toi à ton association de santé, au Planning Familial, aux PASS ou à l'assistante sociale du centre d'IVG de l'hôpital pour faire une demande de prise en charge de l'IVG.

▶ **Tu peux bénéficier d'une contraception efficace dès le premier jour de l'avortement pour te protéger des grossesses non désirées** : le jour de l'aspiration pour la méthode instrumentale, le jour du 2^{ème} médicament pour la méthode médicamenteuse.

▶ **Important : une grossesse est possible dès le 1^{er} mois qui suit l'IVG**. Si tu n'as pas de contraception efficace et pas de règles 4 à 6 semaines après la réalisation de l'IVG, tu dois penser à refaire un test de grossesse.

Si tu es mineure, tu dois être accompagnée d'une personne majeure de ton choix lors de la démarche, donc pas obligatoirement tes parents (tu peux aussi demander au Planning Familial).

Tu peux discuter lors d'une consultation psycho-sociale si tu le souhaites (cette consultation est obligatoire pour les mineures).

Avant l'IVG, quelle que soit la méthode, la recherche de ton groupe sanguin est indispensable. Si tu ne le connais pas, tu pourras le faire faire soit en laboratoire de ville sur prescription du médecin ou de la sage-femme, soit directement à l'hôpital.



IL EXISTE PLUSIEURS MÉTHODES, LAQUELLE CHOISIR, COMMENT CHOISIR ?

Si tu as le choix de la méthode, La meilleure méthode est celle qui te convient le mieux ; prends le temps de réfléchir et n'hésite pas à poser toutes les questions que tu as en tête lors du premier entretien en ville ou à l'hôpital.

Tu peux choisir la méthode Instrumentale sous anesthésie (locale ou générale) si tu préfères que l'intervention se déroule rapidement (10 à 15 minutes au bloc opératoire) et en une seule fois et avec un risque d'échec extrêmement faible (0,3%).

La méthode médicamenteuse peut te permettre de rester chez toi, sans passer par le bloc opératoire.

Si tu ne souhaites pas le bloc opératoire mais être accompagnée de professionnels, la méthode médicamenteuse peut aussi être proposée à l'hôpital.

Les douleurs provoquées par le 2^{ème} médicament ressemblent à celles des règles mais souvent plus fortes, alors n'hésite pas à prendre les médicaments anti-douleurs qui t'ont été prescrits avant d'avoir (trop) mal !

Après la prise du 2^{ème} médicament, les saignements peuvent survenir très vite dans les 4 heures qui suivent, ou plus tardivement dans les 24 à 72 heures.

Il est normal de saigner pendant 10 à 15 jours, parfois jusqu'à la visite de contrôle (*sang rouge ou spotting = pertes marronnées*).

Attention : si rien ne se passe dans les 3 jours (pas ou très peu de saignements), c'est peut-être un échec de la méthode médicamenteuse et il faut reprendre contact avec le médecin ou la sage-femme qui t'accompagne dans ta démarche avant la date prévue pour la visite de contrôle.

Inversement, à tout moment de la démarche, après le 1^{er} ou le 2^{ème} médicament, les saignements plus ou moins

importants ne sont pas la preuve que la grossesse est arrêtée et il faut bien respecter la procédure et aller jusqu'au bout avec la visite de contrôle et la prise de sang qui vérifie la baisse significative des hormones de la grossesse, 14 à 21 jours après l'IVG.

En cas d'échec de la méthode par médicaments (risque de 5%), on aura alors recours à la méthode instrumentale.



Association Cabiria
5 quai André Lassagne
BP 1145 - 69203 LYON cedex 01
Tél : 04 78 30 02 65
Ligne d'urgence : 06 07 62 26 59

*Brochure réalisée par
Cabiria en mai 2020
avec le soutien financier
de Santé Publique France*